

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

Le 23 mars 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la direction générale en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoption du rapport des décisions prises par la direction générale le 16 mars 2020.

DG-20-03-37 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, approuve tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 16 mars 2020.

Signature des documents officiels et des effets bancaires

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Richard Flibotte, à titre de président, a pris fin le 8 février 2020, à la suite de l'adoption du projet de loi 40;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier était signataire des documents officiels et des effets bancaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un nouveau signataire;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Caroline Dupré est déjà signataire des documents officiels et des effets bancaires;

DG-20-03-38 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, établit qu'en plus d'elle-même, M^{me} Sylvie Girard, directrice du Service des ressources financières, est autorisée à signer les documents officiels et les effets bancaires pour et au nom de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

Nomination au conseil d'administration du Réseau Internet Maskoutain

CONSIDÉRANT QUE MM. Richard Flibotte, alors président, et Dominic Borduas, régisseur au Service des ressources informatiques et du transport scolaire, avaient été nommés à titre de représentants de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à l'assemblée générale annuelle du Réseau Internet Maskoutain (résolution C-20-01-121);

CONSIDÉRANT QU' il convient de nommer une personne pour remplacer le siège ainsi laissé vacant;

DG-20-03-39 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, nomme M. Gaétan Dion, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire, à titre de représentant de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à l'assemblée générale annuelle du Réseau Internet Maskoutain, à compter du 23 mars 2020.

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

Directrice
générale

Secrétaire

Désignation des délégués à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe est membre de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF);

CONSIDÉRANT QU' à ce titre, la Commission scolaire a droit à deux délégués à l'ACELF;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, désigne M^{mes} Nancy Prévèreault, directrice générale adjointe, et Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs, à titre de déléguées de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à l'ACELF pour l'année scolaire 2020-2021.

DG-20-03-40

Mandat des directeurs généraux adjoints en l'absence de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Nancy Prévèreault et M. Daniel Camirand sont tous deux directeurs généraux adjoints de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que *le directeur général adjoint, ou celui des adjoints désignés par la commission scolaire, exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier* ;

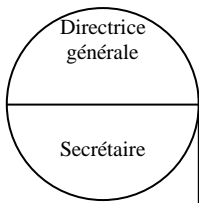
M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, désigne M^{me} Nancy Prévèreault, directrice générale adjointe, pour exercer ses fonctions et pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement, pour les six premiers mois de chaque année scolaire, et M. Daniel Camirand pour faire de même, lors des six derniers mois de chaque année scolaire.

DG-20-03-41

Octroi d'un contrat pour le remplacement des finitions intérieures et mise à niveau du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) – école Henri-Bachand – projet 1920-HBA-01

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-HBA-01 en vue d'engager une entreprise pour le remplacement des finitions intérieures et la mise à niveau du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) à l'école Henri-Bachand;



**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, M. Pierre Goyette, architecte;

DG-20-03-42 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à Construction Bugère Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 239 800,00 \$ taxes exclues;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Octroi d'un contrat pour le remplacement du plancher du gymnase – école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant – projet 1920-ISC-06

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-ISC-06 en vue d'engager une entreprise pour le remplacement du plancher du gymnase à l'école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projet représentante de l'architecte au dossier, M^{me} Mylène Charpentier, architecte;

DG-20-03-43 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à *Construction Bugère Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 448 800,00 \$ taxes exclues;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Directrice générale

Secrétaire général